

VILLE D'ANTIBES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET PRINCIPAL

1 – Les enjeux du Budget Primitif 2018

Au service des populations, les communes mettent en œuvre une pluralité de compétences en matière de services urbains (voirie, réseaux, ...), d'aménagement (espaces verts, environnement,...) , de développement (équipements structurants, zones d'activité,...), de solidarité, de culture, de sport d'éducation, de petite enfance, ...

Pour mettre en œuvre ces compétences, elles votent chaque année un budget primitif dans lequel s'équilibrent les recettes et les dépenses.

Après plusieurs années d'économies de gestion et de recherche de partenariat pour compenser les pertes de dotations de l'Etat, la commune a, comme prévu, mobilisé la 1^{ère} zone à enjeu appartenant à son domaine de compétence, à savoir les ports de plaisance Vauban et Gallice, en 2017.

Outre les redevances annuelles récurrentes, versées par le délégataire, la commune a enregistré en 2017 une recette exceptionnelle correspondant au droit d'entrée du délégataire (13 M€) et une caution remboursable en plusieurs années (32 M€).

La commune a choisi de ne pas utiliser ces 2 recettes en 2017 mais de les capitaliser pour financer de nouveaux investissements en 2018 et 2019.

Pour mener à bien cette stratégie, les résultats du Compte Administratif 2017 sont intégrés dans le Budget Primitif 2018.

Ils sont conséquents : 33,7 M€ en section de fonctionnement et 8,46 M€ en section d'investissement.

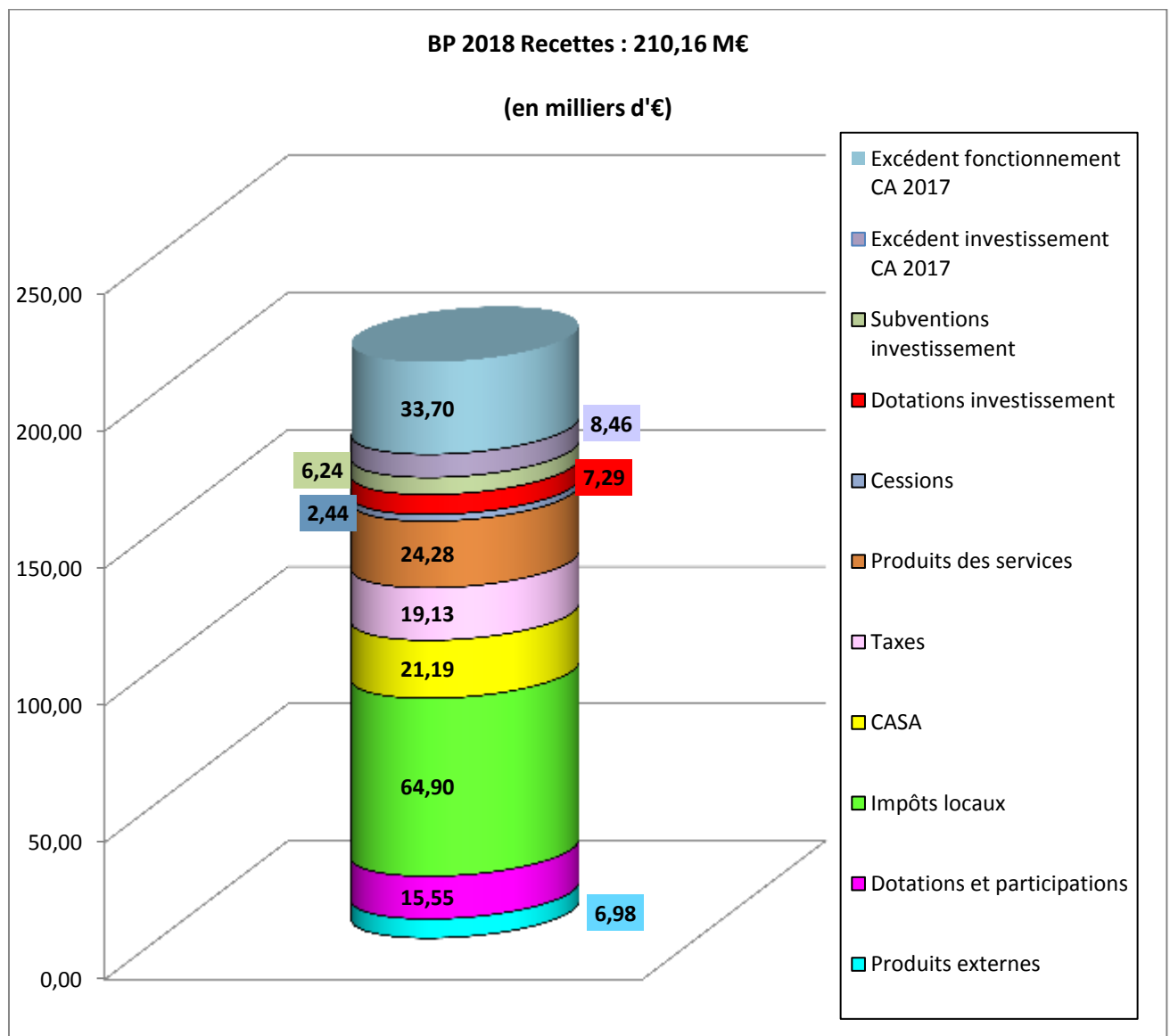
Ils permettent à la commune de financer 35 M€ de dépenses d'équipement sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les taux de fiscalité locale.

Les enjeux de ce budget sont alors :

- **De maintenir les prestations offertes à la population malgré :**

- La baisse des dotations de l'Etat (- 0,4 M€ entre le BP 2018 et le BP 2017)
 - L'augmentation des prélèvements sur le produit fiscal (+ 1 M€ entre le BP 2018 et le BP 2017)
 - Les différentes réformes imposées par l'Etat qui ont pour conséquence d'augmenter, à prestations égales, la charge des communes
 - Le pacte financier imposé par l'Etat à certaines communes, dont Antibes
- De ne pas augmenter les taux de fiscalité locale
 - De financer les dépenses de fonctionnement par des recettes récurrentes et pérennes
 - De continuer à investir
 - De ne pas recourir à l'emprunt

2- Les recettes



Les impôts locaux (64,90 M€) représentent 30,88 % des recettes de la commune.

Il s'agit du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Pour mémoire les taux des impôts locaux à Antibes sont inchangés depuis 2009. En 2018, les taux resteront inchangés à plus de 5 points en dessous de la moyenne régionale pour la Taxe d'Habitation et à plus de 4 points de la moyenne régionale ou nationale pour la Taxe foncière du bâti.

Le produit des impôts locaux est obtenu en appliquant les taux votés par la commune aux bases fiscales. Les bases fiscales correspondent à la somme des valeurs locatives des propriétés situées sur le territoire de la commune.

Chaque année les bases évoluent, d'abord du fait des constructions nouvelles et ensuite par la loi de Finances de l'Etat qui détermine un coefficient d'augmentation des bases.

Est prélevé de ce produit et redistribué aux communes les plus en difficulté le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La Commune d'Antibes reversera en 2018 2,5 M€ prélevés sur les impôts locaux, au fonds pour financer l'investissement des communes en difficulté, soit 1 M€ de plus qu'en 2017.

Les dotations de fonctionnement versées par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (21,19 M€) représentent 10,08 % des recettes.

Ces dotations sont composées de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communale.

Les taxes (19,13 M€) représentent 9,10 % des recettes.

Il s'agit de taxes économiques réglementaires telles que la taxe additionnelle sur les droits de mutation (8,5 M€, soit 4,04 % des recettes), le prélèvement sur le produit des jeux des casinos (4,1 M€ soit 1,95 % des recettes) la taxe sur l'électricité (2 M€ soit 0,95 % des recettes) et la taxe de séjour (1,8 M€ soit 0,86 % des recettes) qui est intégralement reversée à l'Office du Tourisme.

Les Dotations et participations (15,55 M€) représentent 7,40 % des recettes.

Il s'agit des dotations que les services de l'Etat versent à la commune pour assurer ses missions de service public.

Ce poste comprend principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (7 M€, soit 3,33 % des recettes) qui est en forte diminution depuis 2012 en application du dispositif de contribution des collectivités locales à l'effort national pour le redressement des comptes publics, puisqu'elle est passée de 16 M€ en 2012 à 7 M€ en 2018.

La principale participation, après la DGF, est la participation de la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre du contrat Enfance négocié par la Commune.

Les produits des services (24,28 M€) représentent 11,55 % des recettes.

Il s'agit des recettes liées aux services publics mis en œuvre par la commune : restauration scolaire, droits d'entrée dans les musées, droits d'entrée à la piscine, activités périscolaires, crèches, concessions dans les cimetières,...)

Ces produits intègrent depuis 2017 les redevances liées à la nouvelle DSP sur les Ports Vauban et Gallice, pour plus de 14 M€.

Les produits externes (6,98 M€) représentent 3,32 % des recettes.

Il s'agit de recettes récurrentes, que l'on retrouve chaque année.

Les cessions (2,44 M€) représentent 1,16 % des recettes.

Elles financent exclusivement la section d'investissement et sont constituées par les ventes de terrains ou d'immeubles.

Les dotations d'investissement (7,29 M€) représentent 3,47 % des recettes.

Elles sont constituées chaque année par le Fonds de Compensation de la TVA (3 M€), reversé par l'Etat et la Taxe d'Aménagement (0,85 M€).

Les subventions pour des opérations d'investissement (6,24 M€) représentent 2,97 % des recettes.

Le recours à l'emprunt : en 2018, la commune n'empruntera pas pour financer son programme d'investissement, comme en 2017.

Fin 2018, elle se sera désendettée de 28 M€ par rapport au 31 décembre 2016.

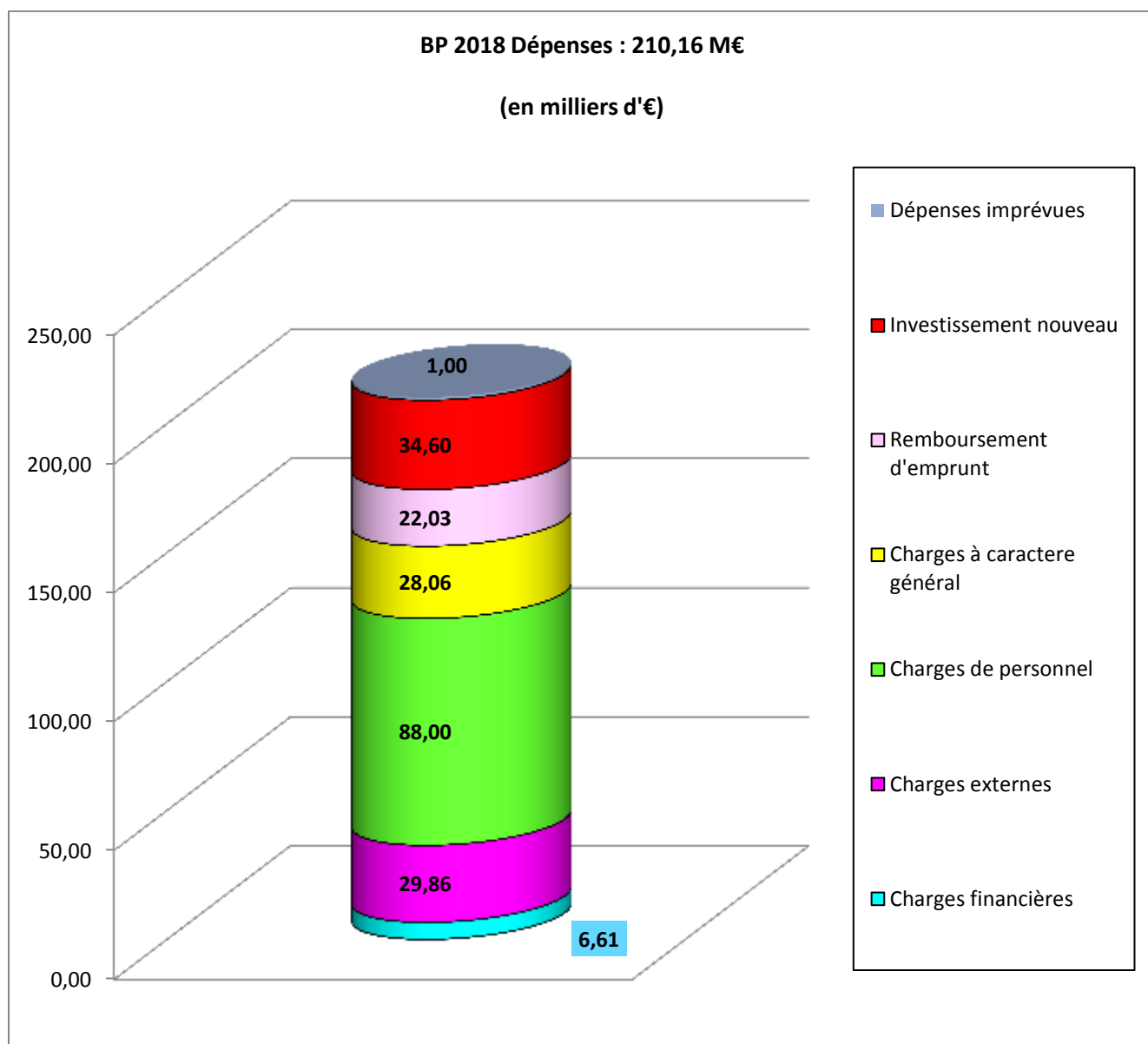


La capitalisation des droits d'entrée de la DSP Ports et de la caution versée par le délégataire en 2017 a permis à la commune de dégager 2 excédents importants en 2017 :

- **33,70 M€ (16,04 % des recettes) en section de fonctionnement**
- **8,46 M€ (4,03 % des recettes)**

Ces excédents, repris dans le Budget Primitif 2018 de la commune, vont permettre de financer la totalité des dépenses d'investissement sans emprunter.

3 – Les dépenses



L'ensemble des dépenses contribuent toutes au service public qui bénéficie à chaque citoyen.

Les charges de personnel (88 M€) représentent 41,87 % des dépenses.

Elles sont versées au personnel de la commune chargé d'assurer un service public.

Par rapport au budget primitif précédent (86,5 M€), l'évolution de la masse salariale de 1,73 % est maîtrisée et mesurée car elle prend en compte l'ensemble des contraintes réglementaires qui nous sont imposées et notamment le nouveau Régime de primes imposé par l'Etat.

Les charges à caractère général (28,06 M€) représentent 13,35 % des dépenses.

Ce sont les fournitures et prestations qui permettent d'assurer les services publics communaux et d'entretenir les bâtiments et la voirie communale. Elles sont versées aux fournisseurs de la commune.

On y retrouve toutes les dépenses de fluides (combustible, eau, électricité, carburants), les dépenses d'assurances, les dépenses d'entretien des bâtiments publics, des stades, de la voirie et de la signalisation, ainsi que les dépenses plus particulièrement liées aux activités telles que les dépenses d'alimentation pour la préparation des repas des restaurants scolaires, des crèches et des centres de loisirs, les dépenses liées au fonctionnement de la piscine municipale, des musées, des écoles maternelles et primaires,

Ces 2 rubriques (charges de personnel et charges courantes) permettent de faire fonctionner et d'entretenir les services publics directement gérés par la commune, dans le cadre de ses compétences.

Le personnel municipal intervient :

- dans le domaine de l'éducation : dans les écoles maternelles et élémentaires, la restauration scolaire, la santé scolaire, les animations périscolaires, les études surveillées
- dans le domaine culturel : au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, dans les musées, pour assurer les animations culturelles, les expositions.
- dans le domaine de la jeunesse : dans les accueils collectifs de mineurs le mercredi, pendant les petites vacances et pendant la période estivale.
- dans le domaine de la petite enfance : dans les structures petite enfance .
- dans le secteur sportif : dans les stades, les gymnases, les clos de boules, les courts de tennis, le skate-park, le stand de tir, le stand de tir à l'arc, le club canin, le plateau mini-bolides et le stade nautique.
- il accompagne les clubs sportifs (représentant 137 disciplines) sur le territoire communal.
- il encadre et les enfants sur le temps scolaire et les accueille en temps péri et extra-scolaire.
- il assure les séances de baby gym en crèches et structures multi accueil.
- il accueille les enfants qui participent aux activités sportives dans le secteur handisport.
- il entretient la voirie communale
- il entretient les espaces verts, les plages et les aires de jeu
- il assure l'entretien de plus de 450 bâtiments publics

Les charges externes (29,86 M€) représentent 14,21 % des dépenses réelles.

Il s'agit principalement de charges récurrentes, que l'on retrouve chaque année telles que les participations et les subventions que la commune verse à d'autres organismes pour assurer des services à la population.

On y trouve notamment les participations que la commune d'Antibes verse :

- au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	6,636 M€
- au Centre Communal d'Action Sociale	6,547 M€
- à l'Office du Tourisme	4,050 M€
- à la salle Azur Arena	0,800 M€
- subventions aux associations	4,242 M€
- l'Aide au Choix du Mode d'Accueil	0,512 M€

Les charges financières représentent (6,61 M€) représentent 3,15 % des dépenses.

Le remboursement d'emprunt (22,03 M€) représente 10,48 % des dépenses.

2 éléments sont à distinguer dans cette rubrique.

Le 1^{er} élément est le remboursement de la dette en capital de la commune pour 13,77 M€.

La dette de la commune est constituée, à 94 % d'emprunts à taux fixe.

Aucun emprunt dit « à risque » ne subsiste dans le stock de dette, le dernier ayant été transformé en taux fixe sur la totalité de la durée restante en 2017.

98,96 % de l'encours de dette de la commune est typé A, donc avec un risque de dérapage égal à 0, selon la charte de bonne conduite.

Le 2^{ème} élément est le remboursement d'une partie de la caution de 32 M€ versée par Vauban 21 dans le cadre du contrat de DSP, soit 8 M€.

Les investissements nouveaux (34,60 M€) représentent 16,46 % des dépenses.

Les sommes inscrites au Budget Primitif permettront de payer les chantiers nouveaux ou des chantiers en cours qui se réalisent sur plusieurs années.

Le programme d'investissement de la commune est notamment constitué de grands travaux structurants, qui peuvent s'étaler sur plusieurs années et apportent des services nouveaux à la population et de travaux d'investissement courant, qui ne durent qu'une année et ont pour vocation d'entretenir et d'améliorer le patrimoine de la Ville.

Les principaux projets structurants pour lesquels des crédits sont inscrits sur ce budget sont :

- Aménagement Boulevard Albert 1 ^{er}	:	0,766 M€
- Aménagement Place Nationale Côté restaurants	:	0,101 M€
- Aménagement Boulevard Poincaré	:	0,200 M€
- Aménagement Boulevard Wilson	:	1,045 M€
- Travaux ouvrage souterrain Boulevard Foch	:	0,129 M€
- Plateforme multi modale	:	0,132 M€
- Piétonisation Vieille Ville	:	0,562 M€

- Aménagement Pinède Juan Les Pins	:	0,350 M€
- Remplacement horodateurs	:	0,544 M€
- Videosurveillance	:	0,427 M€
- Réfection Chapelle du Calvaire	:	0,081 M€
- Restauration Chapelle Garoupe	:	0,068 M€
- Restauration Cathédrale	:	0,230 M€
- Chapiteau EilenRoc	:	0,222 M€
- Réfection menuiserie Musée Picasso	:	0,512 M€
- Accueil Office du Tourisme Gare Routière Guynemer	:	0,205 M€
- Rénovation Ecole Pont Dulys	:	0,150 M€
- Extension Groupe Scolaire Jean Moulin	:	0,446 M€
- Réhabilitation et reconstruction Ecole Jacques Prévert	:	2,280 M€
- Extension Ecole de la Tournière	:	0,538 M€
- Aménagement Stade Foch	:	0,597 M€
- Piste athlétisme Fort Carré	:	0,500 M€
- Aménagement des plages de l'Ouest	:	0,977 M€
- Réfection Ponton Plage de la Salis	:	0,424 M€
- Cimetière Rabiac	:	0,277 M€
- Batterie du Graillon	:	0,120 M€

Sont inscrits sur ce budget, en investissement courant :

- 1,624 M€ de travaux de sécurité, accessibilité et économie d'énergie
- 4,921 M€ de travaux dans les équipements scolaires, petite enfance, sportifs, culturels, sociaux
- 4,468 M€ de travaux de voirie, signalisation, espaces urbains, circulation, stationnement dont 2,273 M€ gérés par les conseils de quartier dans le cadre de la « Proximité »
- 1,778 M€ d'acquisitions foncières
- 2,305 M€ de participations financières



Les points à retenir :

- **Malgré la baisse des dotations, les nouvelles charges imposées par l'Etat, le pacte financier imposé par l'Etat**
- **Aucun service à la population n'est supprimé ou diminué**
- **35 M€ de crédits d'investissements sont inscrits en 2018**
- **Les taux de fiscalité locale restent inchangés**
- **Les investissements sont financés sans recours à l'emprunt**
- **La commune s'est désendettée de 28 M€ en 2 ans.**